

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 22 (1871)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Extrait du rapport annuel de l'inspecteur général des forêts au grand Conseil du canton des Grisons  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784396>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pas n'est besoin de dire que les immenses étendues de bois qui font la richesse du Norrland sont encore sous beaucoup de rapports des forêts vierges et qu'on y rencontre fréquemment des beautés naturelles dignes d'être visitées. En été par un temps clair, de bon matin ou le soir, se sont surtout les paisibles et solitaires lacs des bois avec leurs îles, leurs promontoires, leurs baies, leurs rives bordées de sombres sapins qui produisent une impression charmante. Le passage paraît plus monotone en hiver lorsqu'on traverse en traîneau les bois obscurs par des chemins étroits et mauvais, ou que, chaussé de longs souliers à neige, et sans autre boussole que le ciel, on se hâte de gravir et de redescendre les pentes pour gagner un asile avant d'être surpris par la nuit.

Des animaux sauvages en grand nombre et d'espèces fort diverses, offrent au voyageur une agréable diversion et au chasseur un plaisir certain. On a rarement le bonheur de rencontrer le géant de la famille des cerfs, l'élan aux jambes hautes et à la course rapide, bien qu'ici il soit encore assez répandu, l'occasion de faire connaissance avec le lynx ou avec l'ours, ne se présente que plus rarement encore, mais l'abondance des coqs de bruyère, du tétras à queue fourchue, des perdrix, des grues, des oies et des canards sauvages, ainsi que des lièvres, vêtus de blanc en hiver, et qui ne manquent nulle part, donnent bientôt la certitude qu'il y a ici encore quelque chose à faire dans le noble art de la chasse.

En terminant cet essai destiné à vous faire connaître quelque peu les forêts du nord de la Suède, et me réservant de vous entretenir une autre fois du parti qu'on tire ici des bois, et des méthodes d'exploitation en usage, je saisiss avec bonheur l'occasion de saluer cordialement mes honorables collègues et mes amis dans notre chère patrie.

Wozna, le 3. avril 1871.

*Walo de Greyerz.*

---

### Extrait du rapport annuel de l'inspecteur général des forêts au grand Conseil du canton des Grisons.

---

Aucun changement n'est survenu durant le cours de cette année, dans l'organisation et le personnel des employés forestiers cantonaux. Sur 48 forestiers communaux, 10 n'ont pu remplir leurs fonctions que durant l'été, étant appelés à tenir des écoles durant l'hiver. Ils ont administré les forêts de 86 communes, 5 corporations et divers particuliers. Le montant du traitement et des vacations de ces employés s'est élevé à 27793 fr., dont 21576 payés par les propriétaires de forêts, le reste par l'état à titre de subsides.

Les 12 élèves du dernier cours forestier, dont 7 instituteurs ont tous été admis à commencer leurs travaux pratiques, 3 des forestiers admis précédemment ont obtenu la patente après 3 ans de service.

On a poursuivi l'œuvre de la classification des forêts et plusieurs triages importants, fort maltraités jusqu'ici, ont été soumis à la surveillance et à l'administration de l'état.

Le Petit-conseil a autorisé 74 coupes pour la vente, 54 étaient demandées par des communes, 5 par des corporations et 15 par des particuliers. Pour 9 autorisations il a été exigé des dépôts s'élevant ensemble à la somme de 5120 fr.

La valeur totale des dépôts forestiers montait au 31 décembre 1870 à 30302 fr., soit avec les intérêts à 38632 fr.; les fonds forestiers des communes constituent une somme de 56840 fr.; ainsi le canton dispose pour des travaux forestiers, d'une valeur totale de 95472 fr.

L'exportation des bois hors du canton a dépassé quelque peu celle des années précédentes. La valeur de ces bois, taxés à la frontière s'élève à 716.586 fr. La plus forte exportation a suivi la voie ferrée, on en a consigné à la station de sortie de Maienfeld pour 565230 fr., à Castasegna pour 71153 fr.

L'abornement des forêts a aussi été poursuivi, on a planté durant cette dernière année 2744 bornes sur des limites forestières.

Quant à l'arpentage, on a levé le plan géométrique des forêts d'Ilanz en établissant le cadastre du territoire de cette commune.

3248 livres de graines, et 217,110 plants forestiers, ont été semées ou plantés dans 220 forêts. Les 55 pépiuères établies dans le canton, occupent ensemble une étendue de 6 arpents 149 perches carrées. — L'obstacle principal qui s'oppose à l'établissement de bonnes cultures est le parcours du menu bétail qui dans certaines contrées s'exerce encore librement depuis l'automne au printemps. Il est indispensable que, conformément à l'ordonnance forestière cantonale, on régularise partout le parcours du bétail dans les forêts, et que l'on abolisse absolument la coutume de laisser courir le menu bétail librement sans aucun berger; aussi longtemps que ces mesures n'auront pas été prises dans tout le canton, il est impossible de donner aux cultures une extension générale et de leur assurer partout une protection efficace.

Parmi les établissements destinés à l'économie des bois, le rapport cite des conduites d'eau en ciment, en argile, en fer ou en plomb, posées l'an dernier sur une longueur de 14,469 pieds. En général la plupart des communes exploitent les produits de leurs forêts avec plus de ménagements que par le passé; malheureusement il en est plusieurs encore qui dilapident le bois de toutes manières.

L'établissement de bons chemins est un moyen important

d'améliorer l'exploitation et l'aménagement des forêts; plusieurs communes ont à cet égard mis bravement la main à l'œuvre. Celle de Sins entre autres s'est distinguée l'an dernier en consacrant 4545 frs. pour la construction d'un chemin long de 4787 pieds.

Les communes de Churwalden, Trimmis, Tomils, Thusis, (Nolla) Scharans ont construit des barrages pour arrêter les dégâts des torrents dans leurs forêts.

Les forêts ont été préservées l'an dernier des ravages causés directement par les éléments atmosphériques; en revanche, grâce à la sécheresse extraordinaire de l'été, les incendies n'ont pas été rares; à Stuls et à Soazza, ils ont pris une étendue assez considérable.

---

## BULLETIN.

---

**Confédération.** Le conseil fédéral préavise auprès de l'assemblée fédérale pour l'allocation d'un crédit annuel de 100000 francs, qui serait consacré à l'endiguement des torrents et au boisement des bassins supérieurs des rivières. Après les nouveaux désastres qui ont ravagé le Rheinthal, on ne peut guères douter que l'assemblée fédérale adopte ce projet, et alors on pourrait entreprendre les travaux importants, dans des proportions convenables, d'autant plus qu'un million des dons pour les inondés de 1868 est encore disponible à cet usage. Espérons que les cantons, les communes et les propriétaires directement intéressés s'empresseront de prêter la main à ces travaux, sans lesquels tous les millions déjà dépensés pour la correction des fleuves ne nous auraient procuré qu'un avantage bien passager.

**Argovie.** (Communiqué). Le peuple argovien était appelé le 14 mai, à se prononcer sur quatre projets de loi, dans lesquels se trouvait entre autres une augmentation de traitement de 300 frcs. pour l'inspecteur général des forêts.

Bien qu'on se fût efforcé de faire comprendre que cette petite modification avait essentiellement pour but de reconnaître les services distingués rendus par Mr. Wietlisbach, inspecteur général actuel, ce projet fut rejeté par le souverain, à une forte majorité.

Si l'on recherche les causes d'un tel vote, on trouvera qu'elles sont de nature diverse: d'une part indifférence, ou ignorance de la question, d'autre part opposition systématique et d'autant de loin déjà, contre des augmentations de traitement qui semblaient trop fréquentes ou trop considérables, enfin l'influence d'une presse mal intentionnée.